

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 24 mars 2021, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Philippe BOUTEILLER, Maire.

Etaient présents : Mmes Agnès BURLE, Anne-Marie ISAÏA, Thérèse BAUDOUIN, Céline BOYER,

Mrs Philippe BOUTEILLER, Jérôme PAOLI, Philippe BERNARD, Julien BRUNET, Jaouad ABOUD, Jean-Louis FORTÉ

Etaient absents et représentés : Mme Nathalie SORDI qui a donné pouvoir à m ; Philippe BOUTEILLER, Mme Sylvie ALAZARD qui a donné pouvoir à M. Jaouad ABOUD, M. Maurice POIRÉ qui a donné pouvoir à M. Jérôme PAOLI, Mme Jessica GOUJON qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis FORTÉ

Monsieur Jérôme PAOLI est désigné secrétaire de séance.

1- Ouverture crédits budgétaires investissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de réfection de la toiture de la mairie sont bien avancés et qu'il convient de payer une première partie des travaux, et peut être celle du solde avant le vote du budget.

Il précise que cette dépense n'ayant pas été prévue au budget 2020, aucun reste à réaliser n'a pu être voté.

Il informe le conseil municipal qu'il est précisé, dans l'instruction budgétaire et comptable de la M14, que « l'Article L.1612-1 du CGCT dispose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. »

De ce fait, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au compte suivant :

Chapitre 21

Compte 21311

Objet de la dépense : Réfection complète toiture mairie

Montant des crédits : 74 542 €.

(toiture TTC : 56 857,20 + gouttières TTC : 17 484,68 = 74 541,88 TTC)

Autorisation donnée à l'unanimité des votes.

Clôture de la séance à 18h15.